

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 203 Droit pénal			
Code	SOAS2B03	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Mathilde DEVAUX (mathilde.devaux@helha.be) HELHa Campus Montignies Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Florence L'HEUREUX (florence.lheureux@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise l'acquisition de connaissances théoriques et législatives utiles à l'exercice de la profession d'assistant social au sein de deux champs spécifiques d'intervention que sont le secteur de la justice pénale(maison de justice, prisons, etc.) et le secteur de l'aide à la jeunesse (SAJ, SPJ, etc.).

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités.

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier les sources juridiques de référence en utilisant adéquatement la législation relative à la matière enseignée.
- II. Connaître et comprendre les principaux éléments des dispositifs légaux et institutionnels.
- III. Exploiter la législation à partir de situations rencontrées.
- IV. Développer une réflexion critique sur les politiques menées dans chacun des secteurs et les enjeux s'y rapportant.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS2B03A	Droit pénal	18 h / 2 C
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS2B03A	Droit pénal	18 h / 2 C
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS2B03X	Droit pénal	18 h / 2 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B03A	Droit pénal	18 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS2B03A	Droit pénal	20
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS2B03A	Droit pénal	20
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS2B03X	Droit pénal	20
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B03A	Droit pénal	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit pénal			
Code	18HD_SOAS2B03X	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le droit pénal est défini par de nombreux auteurs comme l'ensemble des dispositions légales qui déterminent les infractions et organisent la réaction sociale face à celles-ci (prévention -répression)

Le droit pénal voit s'affronter deux conceptions opposées : la garantie du respect de l'ordre social d'une part et la garantie du respect des droits de l'individu d'autre part.

Le travailleur social bénéficiant d'une formation polyvalente eu égard à la grande diversité du secteur social voit le cours de droit pénal le préparer notamment aux activités professionnelles du service social secteur justice (maisons de justice, prisons, services d'aide aux victimes...).

Les objectifs du cours sont :

- S'initier aux deux conceptions opposées décrites ci-dessus
- Acquérir les connaissances de base liées à cette problématique
- Comprendre le contenu des dispositions légales en la matière et pouvoir les restituer dans un langage clair pour l'utilisateur.
- Acquérir la capacité de faire face aux changements législatifs par l'apprentissage d'une manipulation d'un code pénal.
- Reconnaître une problématique et d'y appliquer la solution juridique adéquate (information, orientation).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- Restituer la théorie reçue au cours 1.4;2.1;6.1
- Reconnaître une problématique et la situer dans la théorie étudiée 5.3
- Utiliser le vocabulaire juridique adapté à la problématique rencontrée 1.4
- Résoudre une situation problème ou un questionnement en y apportant la solution juridique à travers un discours rigoureux et clair pour l'utilisateur 5.3;5.4
- Identifier les sources juridiques de référence en utilisant adéquatement le code pénal
- Trouver, dans la source juridique identifiée, la réponse au questionnement
- Utiliser l'actualité pour illustrer le cours 5.3;8.5
- Distinguer le vrai du faux dans une liste d'allégations se rapportant à la matière étudiée 1.4

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction et principes fondamentaux du droit pénal

I- Des infractions et de leur répression en général

- II - Les modalités et sanctions alternatives à la peine (transaction, médiation, sursis, suspension, probation)
- III- Demander sa libération après un jugement définitif
- IV - L'internement
- V - Eléments de procédure pénale

Démarches d'apprentissage

- Interrogation orale et ponctuelle sur la matière vue aux cours précédents
- Apprentissage avec et à partir de la législation

Dispositifs d'aide à la réussite

Contrat d'apprentissage. L'étudiant est responsable de sa formation. Il s'engage à

- être présent et attentif au cours avec ses outils (code pénal)
 - à lire le syllabus avant le cours
 - à remettre ses notes en ordre pour le cours suivant
 - à travailler régulièrement avec le code pénal de façon à l'utiliser adéquatement lors de l'examen et pendant le cours
 - à vérifier après chaque module que la matière est comprise
 - à se préparer à répondre aux questions posées dans le cadre des interrogations ponctuelles
- Il ne sera donné aucune explication par mail.

Sources et références

Voir syllabus

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus - notes de cours - Code essentiel - Droit pénal 20/22 (dernière édition) ou 20/21 (23ème édition)
(BEERNAERT M.-A., TULKENS - Vandermeersch) larcier

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit au Q1 et au Q3.

Evaluation à 100 %

Le Code pénal à jour peut être utilisé à l'examen. Il peut être souligné, divisé en sections à l'aide de post it mais il ne peut pas être annoté.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).